



**GROUPE GECI AVIATION (EX-REIMS AVIATION INDUSTRIES)
BASE AERIENNE DE CHAMBLEY
54890 ONVILLE**

RCS BRIEY 447 767 260

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2010

Arrêté du 5 août 2010



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	en K€	Notes	Janvier 2009 - Mars 2010
			Consolidés
Chiffre d'affaires		1	9 321
Autre Produits courants (1)			27 181
Coûts directs		2	-14 321
Marge sur couts directs			22 181
Coûts généraux et administratifs		3	-24 296
Résultat opérationnel Courant			-2 115
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	1 286
Résultat opérationnel Net			-829
Coût de l'endettement financier net		5	-1 073
Autres charges et produits financiers		5	-53
Résultat courant avant impôt			-1 955
Impôts sur les bénéfices			
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			-1 955
Plus-values sur participations cédées			
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			
<i>Dont plus-value de cession sur participation</i>			
Résultat net			-1 955
Part du groupe			-1 955
Intérêts minoritaires			0

(1) Les 27 181 K€ d'autres produits courants comprennent l'activation pour 26 504 K€ des coûts de développement du Skylander sur l'exercice, et 677 K€ de subventions d'exploitation reçues

Il n'y a pas eu de distribution de dividende sur l'exercice 2009-2010.



	<i>en K€</i>	<i>Notes</i>	<i>Janvier 2009 - Mars 2010</i>
			Consolidés
Résultat de l'exercice			-1 955
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			0
<i>Résultat global total</i>			-1 955
Dont Part du Groupe			-1 955
Dont Part des intérêts minoritaires			0



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE

	en K€	Notes	mars-10
ACTIF			Consolidés
Immobilisations incorporelles		6	30 786
Immobilisations corporelles		6	2 380
Actifs financiers non courants		6	228
Impôts différés		13	
Total Actifs non-courants			33 394
Stocks et encours		9	5 422
Clients et autres débiteurs		10	6 621
Actif d'impôt exigible			
Autres actifs courants		11	9 897
Trésorerie et équivalents de trésorerie		7	104
Total Actifs courants			22 044
Total Actif			55 438
PASSIF			
Capital			5 238
Primes liées au capital			7 299
Réserves consolidées part du groupe			-14 971
<i>Résultat consolidé (part groupe)</i>			-1 955
Total Capitaux propres, part du groupe			-4 389
Intérêts minoritaires			
Total des capitaux propres			-4 389
Emprunts et dettes financières		7	28 085
Provisions retraites et assimilés		8	165
Impôts différés		13	
Total Passifs non courants			28 250
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		7	206
Provisions courantes		8	235
Fournisseurs et autres créditeurs		12	23 570
Passif d'impôt exigible			
Autres passifs courants		13	7 566
Total Passifs courants			31 577
Total des passifs			59 827
Total Passif			55 438



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	En k€	Janv.09 - Mars.10 (15 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE		
Résultat net du Groupe		-1 955
+ Amortissements et provisions		681
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations		
- Autres éléments sans incidence de trésorerie		306
- Charge d'endettement net		1 019
- Charge d'impôt (yc impôts différés)		
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts		51
<i>Charge d'impôt (yc impôts différés)</i>		<i>0</i>
<i>Variation des Impôts différés</i>		<i>0</i>
Charge d'impôt (hors impôts différés)		0
<i>Variation de stocks</i>		<i>-3 458</i>
<i>Variation des créances exploitation</i>		<i>-9 885</i>
<i>Variation des dettes exploitation</i>		<i>22 217</i>
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		8 874
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)		8 925
Décassements nets sur acquisitions/cessions immobilisations		-1 331
Developpement Autofinancé		-26 776
Investissements d'exploitations nets		-28 107
Encaissements nets liés aux acquisitions financières		4
Variation de périmètre (*)		-22
Investissements financiers nets		-18
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)		-28 125
Encaissement net sur augmentation de capital		27
Variation nette des comptes courants		10 820
Variation nette des emprunts		4 590
Charge d'endettement net		-1 019
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)		14 419
Variation des cours des devises		0
VARIATION DE TRESORERIE		-4 780
Trésorerie d'ouverture		4 880
Variation de trésorerie		-4 780
Trésorerie de clôture		100
dont disponibilités et quasi disponibilités		104
<i>dont autres (découverts...)</i>		<i>-4</i>



ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Etat de variation des capitaux propres		Comptes Consolidés						
en K€	Notes	Capital et réserves liées			Autres réserves et résultat	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
		Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009 (*)		658	7 299		388	8 345		8 345
Résultat net de la période					-1 955	-1 955		-1 955
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :		0	0	0	0	0	0	0
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>						0		0
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>						0		0
Résultat global de la période		0	0	0	-1 955	-1 955	0	-1 955
Augmentation de capital		4 580				4 580		4 580
Dividendes versés par la société mère						0		0
Remboursement de capital						0		0
Paiements fondés sur des actions					120	120		120
Reclassement des actions propres						0		0
Autres variations					-15 479	-15 479		-15 479
Total des transactions avec les actionnaires		4 580	0	0	-15 359	-10 779	0	-10 779
Capitaux propres au 31 mars 2010		5 238	7 299	0	-16 926	-4 389	0	-4 389

(*) issus des comptes sociaux de Geci Aviation (ex-Reims Aviation) au 1er janvier 2009



INFORMATIONS SECTORIELLES

Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- F-406
- SK-105

	en K€		Total
	F-406	SK-105	
Chiffre d'affaires	9 321		9 321
Autre Produits courants (1)		27 181	27 181
Coûts directs	-8 718	-5 603	-14 321
Marge sur Coûts directs	603	21 578	22 181
<i>% du chiffre d'affaires</i>	6,47%	N/A	N/A
Coûts généraux et administratifs	-1 925	-22 371	-24 296
Résultat opérationnel Courant	-1 322	-793	-2 115
Autres Produits et Charges Opérationnels	1 286		1 286
Résultat opérationnel Net	-36	-793	-829
Coût de l'endettement financier net	-51	-1 022	-1 073
Autres charges et produits financiers	-27	-26	-53
Résultat courant avant impôt	-114	-1 841	-1 955
Impôts sur les bénéfices			0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-114	-1 841	-1 955
Plus-values sur participations cédées			0
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			0
<i>Dont plus-value de cession sur participation</i>			0
Résultat net	-114	-1 841	-1 955
Part du groupe	-114	-1 841	-1 955
Intérêts minoritaires	0	0	0

- (1) Les 27 181 K€ d'autres produits courants comprennent l'activation pour 26 504 K€ des coûts de développement du Skylander sur l'exercice, et 677 K€ de subventions d'exploitation reçues



Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

	en K€		Mars.10	
ACTIF	F-406	SK-105	Holding	Total
Immobilisations incorporelles	1 882	28 899	5	30 786
Immobilisations corporelles	1 667	713		2 380
Actifs financiers non courants	227	1		228
Impôts différés				0
Total Actifs non-courants	3 776	29 613	5	33 394
Stocks et encours	5 422			5 422
Clients et autres débiteurs	6 609	12		6 621
Actif d'impôt exigible				0
Autres actifs courants	1 488	8 329	80	9 897
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55	49		104
Total Actifs courants	13 574	8 390	80	22 044
Actifs non courants détenus en vue de la vente				0
Total Actif	17 350	38 003	85	55 438
PASSIF	F-406	SK-105		Total
Capital			5 238	5 238
Primes liées au capital			7 299	7 299
Réserves consolidées part du groupe			-14 971	-14 971
Résultat consolidé (part groupe)	-114	-1 841	0	-1 955
Total Capitaux propres, part du groupe	-114	-1 841	-2 434	-4 389
Intérêts minoritaires				0
Total des capitaux propres	-114	-1 841	-2 434	-4 389
Emprunts et dettes financières	1 359	26 726		28 085
Provisions retraites et assimilés	157	8		165
Impôts différés				0
Total Passifs non courants	1 516	26 734	0	28 250
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	206			206
Provisions courantes	175	60		235
Fournisseurs et autres créditeurs	6 454	17 053	63	23 570
Passif d'impôt exigible				0
Autres passifs courants	1 067	6 499		7 566
Total Passifs courants	7 902	23 612	63	31 577
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente				0
Total des passifs	9 418	50 346	63	59 827
<i>Eliminations intercos</i>	8 047	-10 502	2 456	
Total Passif	17 351	38 003	85	55 438



NOTES ANNEXES

1) Faits marquants

1) Réorganisation juridique du pôle aviation

La société GECI Aviation (anciennement Reims Aviation Industries) a une activité de holding depuis le 26 mars 2010. Auparavant, elle assurait la production et la vente d'avions F-406 neufs, la vente d'avions F-406 d'occasion après retrofit, des prestations de service après vente pour la flotte de F-406 d'environ 80 appareils dans le monde et enfin des prestations «Heures de vol » réalisées dans un avion F-406 réservé à cette activité. L'unique site de production et d'administration, dédié à l'activité F-406, est situé sur l'Aérodrome de Prunay (51360), près de la ville de Reims.

Suite à l'apport partiel d'actifs réalisé le 16 février 2010, la Société détient la totalité du capital de la société GECI Aviation Industries, qui détient elle-même l'intégralité du capital de la société Sky Aircraft. Cette dernière est dédiée au développement, à la commercialisation et à la production de l'avion Skylander SK-105. La production du Skylander SK-105, basée sur le site de Chambley (54890) n'ayant pas encore débuté, cette activité ne génère pas encore de chiffres d'affaires.

Suite à un deuxième apport partiel d'actifs réalisé le 26 mars 2010, cette fois-ci interne au Groupe, la totalité de l'activité de production et de vente d'avions F-406 a été logée dans sa nouvelle filiale, dénommée Reims Aviation Industries, constituée pour l'occasion.

La Société est donc aujourd'hui une holding à la tête d'un groupe regroupant la société Sky Aircraft, développant l'avion SK-105, et la société Reims Aviation Industries, produisant l'avion F-406.

Les modalités de cette réorganisation juridique ont été les suivantes :

2) Apport à REIMS AVIATION INDUSTRIES de l'activité SKYLANDER par GECI INTERNATIONAL

L'Apport Partiel d'Actif de la branche d'activité « SKYLANDER » par la société GECI International au profit de Reims Aviation Industries a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2010. L'apport partiel d'actif comprend :

- 9 M€ de dessins et marques ;
- 119 M€ de titres de la société GECI AVIATION INDUSTRIES.

Les Assemblées Générales des deux sociétés se sont prononcées au vu du rapport de leur conseil d'administration et des rapports du Commissaire à la scission. En rémunération de l'actif net apporté, la société GECI Aviation a augmenté son capital d'un montant nominal de 4 579 107,7 € par création de 45 791 077 actions nouvelles de 0,1 € de valeur nominales chacune, émises au prix de souscription de 2,8097528 €, dont 2,7097528 de prime d'apport, attribuées à la Société GECI International, entièrement libérées et portant jouissance le 1er avril 2009. Le nombre d'actions de la société GECI Aviation est donc porté à 52 375 286 actions.

Les frais liés à cet apport, imputés sur la prime d'apport s'élèvent à 123 K€.

Cette opération a été placée sous le régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

3) Apport partiel d'actif de la branche F406 par la société GECI AVIATION (antérieurement dénommée Reims Aviation Industries) à la SASU Reims Aviation Industries (nouvelle structure créée à cet effet).

L'Apport Partiel d'Actif de la branche d'activité « F406 » par la société GECI Aviation au profit de Reims Aviation Industries a été approuvé par l'assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2010. L'apport partiel d'actif comprend tous les actifs et passifs de l'activité F406 à l'exception :

- des marques et dessins pour 5 K€ ;
- du litige Atout Capital solutionné sur le présent exercice ;
- des frais engagés pour la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire comptabilisés en charges constatées par avance au 31 mars 2010.

L'assemblée générale a approuvé cet apport au vu du rapport du conseil d'administration et du rapport du Commissaire à la scission. En rémunération de l'actif net apporté, la société GECI Aviation s'est vu attribuer 80 000 actions d'un montant de 100 euros chacune. La différence entre la valeur d'apport calculée sur la base des comptes approuvés au 31 décembre 2008 et la valeur nominale des actions créées constitue la prime d'apport.



La date d'effet de cet apport étant fixé le 26 mars 2010, une situation comptable définitive au 26 mars 2010 a été réalisée afin de déterminer la différence entre l'apport net évalué au 31 décembre 2008 et l'apport net effectivement réalisé au 26 mars 2010. Cette différence d'un montant de 324 777 € a été comptabilisée au crédit du compte courant GECI Aviation, conformément aux modalités prévues dans le traité d'apport.

Cette opération a été placée sous le régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

4) Changement de nom de la société et de siège social :

Au cours de l'Assemblée Générale de Reims Aviation Industries en date du 9 mars 2010, il a été proposé aux actionnaires de rebaptiser la société en GECI Aviation, l'entreprise restant cotée sur le marché Alternext. Par ailleurs, l'assemblée s'est également prononcée quant au transfert du siège social de GECI Aviation à Chambley Bussières.

5) Changement de gouvernance d'entreprise, changement de date de clôture

Pour aligner sa gouvernance avec ses nouvelles orientations stratégiques suite au rapprochement avec GECI International, la société a changé de mode de gouvernance et a mis en place un Conseil d'Administration faisant appel aux membres actuels du conseil de surveillance et à des administrateurs extérieurs.

La date de clôture de l'exercice social a été fixée au 31 mars de chaque année. L'exercice comptable clos le 31 mars 2010 a une durée exceptionnelle de 15 mois.

6) Augmentation de capital

Le capital social a été augmenté à trois reprises au cours de l'exercice :

- en mars 2009, pour un montant de 80 centimes d'euros (valeur nominale) suite à l'exercice de 40 bons de souscription d'actions remboursables à parité 1 pour 5 (décision du directoire du 11 juin 2007) ;
- en octobre 2009, pour un montant de 456 euros (valeur nominale), suite à l'exercice de 22.800 bons de souscription d'actions remboursables, à parité 1 pour 5 (décision du directoire du 11 juin 2007) ;

L'ensemble des BSA qui n'ont pas été exercés sont désormais caducs de plein droit.

- en février 2010, pour un montant de 4.579.107,70 euros (valeur nominale), suite à l'apport partiel d'actifs de la branche Skylander mentionné au paragraphe 2).

2) Evènements postérieurs à la clôture

La seconde tranche de l'avance remboursable OSEO a été perçue par Sky Aircraft pour 2,9 M€ en juin 2010. Par ailleurs, le Conseil Régional de Lorraine a transformé l'aide financière régionale initialement consentie à Sky Aircraft pour 2 M€ en avance remboursable de 9,1 M€, qui a généré un versement de 8,3 M€ en juillet 2010 en complément des 0,8 M€ versés courant 2009.

La Société a lancé le 28 juin 2010 une augmentation de capital par offre au public, pour un montant global de 20 millions d'euros, par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, au prix d'émission de 1,38€ par action. Le taux de souscription s'établit en définitive à 96%.

Par ailleurs, le Conseil Régional de Lorraine a voté en assemblée plénière le 24 juin 2010 le principe d'une entrée au capital de Geci Aviation pour un montant de 7 M€. Cette opération est subordonnée à l'aval préalable du Conseil d'Etat.

Le montant total du programme Skylander, depuis son démarrage dans le Groupe en 2008 et jusqu'à l'achèvement prévu fin 2012 représente un total d'environ 160 millions d'euros, auxquels s'ajoute un besoin de financement de 10 millions d'euros pour le F-406. Sur ce montant total, 78 millions d'euros sont déjà sécurisés et 27 millions d'euros en cours de négociation, ce qui assurera le financement à hauteur de 62%. L'augmentation de capital permet de couvrir une partie des 65 millions d'euros restant à dépenser.

Par ailleurs, le cahier des charges du complexe industriel de Chambley a été officiellement remis à la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, maître d'ouvrage pour cette opération.

Reims Aviation Industries, filiale de Geci Aviation a remporté, en partenariat avec EADS-DS, l'appel d'offres des douanes françaises relatif à l'équipement de huit avions King Air 350 Beechcraft. L'appel d'offres portait sur l'installation de radars panoramiques, de tourelles électro-optiques et infrarouges, de radars et de scanners antipollution, de systèmes de communication et de goniométrie. Les avions ainsi équipés rempliront des missions de surveillance maritime, de détection de pollutions marines et de secours en mer, et ce dans toute la Méditerranée. Ce contrat représente un montant total de 5,5 M€ pour la société Reims Aviation Industries.



Par ailleurs, un protocole d'accord signé en juillet 2010 concerne la fourniture à un client chinois, de dix avions F406 dont six appareils en version commuter incluant un système de détection incendie pour deux d'entre eux, et quatre appareils en version SURMAR (surveillance maritime). La signature du contrat de vente pour un montant de 50 M€ a été fixée dans le protocole à fin décembre 2010. La première livraison est prévue fin décembre 2011 et le calendrier prévoit la livraison d'un avion par trimestre. Ces signatures viennent confirmer l'intérêt des opérateurs pour le F406, et traduisent la forte dynamique commerciale, fruit de la coopération entre les sociétés du groupe.

3) Evolution du périmètre de consolidation

Il s'agit de la première consolidation pour Geci Aviation qui n'avait pas de filiale auparavant.

Les sociétés Geci Aviation Industries, Sky Aircraft et Reims Aviation Industries, toutes détenues directement ou indirectement à 100% sont consolidées par intégration globale.

La société SKY AIRCRAFT, créée le 5 novembre 2008, clôture son premier exercice social le 31/3/2010

4) Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Boards* (IASB) tels qu'approuvés par l'Union Européenne.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[Http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 août 2010. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils ont été approuvés par les actionnaires de GECI Aviation lors de l'assemblée générale annuelle convoquée le 28 Septembre 2010.

Les opérations d'apport de la branche SKYLANDER réalisées sur l'exercice par Geci International, répondent à la définition des regroupements d'entreprises sous contrôle commun qui ne sont pas traitées par la norme IFRS 3. Le Groupe a opté pour l'application du référentiel US GAAP (norme SFAS 141) pour le traitement comptable de ces opérations. Il en résulte les conséquences suivantes :

a) Le regroupement d'entreprises sous contrôle commun est traité comme s'il était intervenu au 1er jour de la période sur laquelle le regroupement d'entreprises est intervenu. Ainsi, les sociétés apportées par Geci International lors de l'apport partiel d'actif à Geci Aviation sont consolidées sur 15 mois, à partir du 1^{er} janvier 2009,

b) L'application de référentiel conduit à retenir les valeurs comptables pour constater dans les comptes consolidés du Groupe les opérations d'apports. Pour information, une consolidation ajustée est présentée au 1.1.2 du rapport de gestion en retenant les actifs apportés par Geci International à leur valeur réelle, retenue dans les opérations d'apport partiel d'actifs.

En l'absence de filiales détenues par Geci Aviation antérieurement à ces opérations d'apport, les comptes consolidés du Groupe sont présentés sans comparatif.

Le Groupe a appliqué dans ses états financiers consolidés clos le 31 mars 2010 les nouvelles normes et interprétations comptables suivantes, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 :

-IAS 1 amendée « présentation des états financiers »

L'application de la révision d'IAS 1 social a un impact en termes de présentation des états financiers sur l'ensemble des périodes présentées. Dans le cadre de cette révision le Groupe a pris pour option de :

-Modifier l'appellation du bilan qui devient Etat de la situation financière consolidée.

-Compléter le compte de résultat par « état du résultat global » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

Le Groupe n'est pas affecté par l'entrée en vigueur des autres textes qui sont d'application obligatoire le 1^{er} janvier 2009 dans l'Union européenne.



5) Normes, amendements et interprétation dont l'application est optionnelle en 2010

GECI Aviation n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire que pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2010. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

IFRS 5 amendée « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »,

IAS 7 « tableau de flux de trésorerie » sans impact sur les comptes,

IAS 19 « avantages du personnel » sans impact sur les comptes,

IAS 23 amendée « Coûts d'emprunt » sans impact sur les comptes,

IAS 32 révisée « Instruments financiers » sans impact sur les comptes,

IAS 40 amendée « immeubles de placement » qui est non applicable,

IFRS 2 « amendement relatifs aux conditions d'acquisition et aux annulations » sans impact sur les comptes,

Version révisée IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et amendements en résultant d'IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » et d'IAS 31 « Participations dans des coentreprises ».

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif, compte tenu des analyses en cours.

6) Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting standards) applicables au 31 mars 2010.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants, les actifs et passifs qu'elle s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors les créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

7) Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle de la société.

Toutes les sociétés consolidées le sont par la méthode de l'intégration globale et sur la base de situations arrêtées à la date de clôture du groupe et retraitées, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

Le périmètre de consolidation est détaillé par la suite.

8) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le Groupe revoit régulièrement ses estimations et jugements relatifs au respect des critères d'activation des dépenses de recherche et de développement relatives au projet Skylander.



En juillet 2008, le Groupe Geci International a signé un protocole d'accord prévoyant la prise de contrôle de la société, produisant un avion complémentaire du Skylander. La prise de contrôle de Reims Aviation Industries est intervenue en octobre 2008. Par ailleurs, le Groupe Geci International a obtenu en septembre 2008 le soutien de la France et de la région Lorraine au projet Skylander, dans le cadre du développement du pôle industriel Aériades, groupement aéronautique lorrain regroupant plus de 2.300 salariés.

Compte tenu des événements significatifs intervenus sur la fin du premier semestre de l'exercice 2008-2009, le groupe Geci International a apprécié le respect des critères d'activation du projet Skylander au 1er octobre 2008.

Il a notamment été tenu compte des éléments suivants :

- Faisabilité technique

Le Groupe Geci International a considéré que la définition des grandes caractéristiques du SK-105 était aboutie à plus de 80% au 1^{er} octobre 2008 et que son achèvement ne présentait pas d'aléa spécifique. La signature en juillet 2008 d'un protocole d'accord prévoyant la prise de contrôle par Geci International de la société Reims Aviation Industries confortait le groupe dans sa capacité à mener à bien le projet d'un point de vue technique.

- Capacité à générer des avantages économiques futurs

Le Groupe Geci International considère, compte tenu des études de marché réalisées sur les besoins futurs en matière d'appareils dédiés au transport multi-missions et aux opérations de désenclavement, des avantages concurrentiels du Skylander (volume cabine, charge utile, capacité carburant et positionnement prix), et des intentions de prises de commandes, qu'il est probable que le projet Skylander générera à l'avenir des avantages économiques pour le Groupe significativement supérieurs aux sommes investies dans le développement du projet.

Le Groupe estime que ces perspectives commerciales existaient avant le 1^{er} octobre 2008.

- Disponibilité des ressources financières suffisantes pour achever le projet

L'accélération du projet sur la fin du premier semestre 2008, avec notamment le soutien de la région Lorraine, a donné plus de visibilité au Groupe sur ses capacités à disposer des ressources nécessaires pour achever le projet. Le Groupe Geci International a estimé qu'au 1^{er} octobre 2008, les financements nécessaires à la couverture de plus de 50% des dépenses du projet étaient d'ores et déjà assurés. Notamment, le Groupe pouvait compter sur :

- l'obtention d'une avance remboursable de l'OSEO
- l'obtention du soutien de la France et de la région Lorraine au projet Skylander, dans le cadre du développement du pôle industriel Aériades (primes d'aménagement du territoire, aide à finalité régionale de la région Lorraine)
- le bénéfice d'un montant significatif de crédit d'impôt recherche, qui sera reversé aux sociétés bénéficiaires en fonction des dépenses éligibles encourues.

Compte tenu des marques d'intérêt portées au projet par les investisseurs publics et privés, le Groupe Geci International a considéré hautement probable qu'il pourrait lever les fonds complémentaires nécessaires, le moment venu, par le biais d'un emprunt ou d'une augmentation de capital, pour finaliser le financement du projet.

Par conséquent, le Groupe Geci International a considéré que les critères d'activation des dépenses liées au projet Skylander étaient remplis depuis le 1^{er} octobre 2008. La signature d'un certain nombre de memos of understanding survenus depuis cette date conforte le Groupe Geci International dans son analyse de la situation au 1^{er} octobre 2008.

Ces critères remplis, l'évaluation des dépenses activées résulte des suivis analytiques et des analyses menées par la Direction Financière et permettent d'estimer, avec fiabilité, les coûts de développement affectables au projet.

Les charges engagées sur Sky Aircraft sont composées essentiellement de frais de recherche (ingénieurs, machines, logiciels, etc.), du coût des intervenants internes comme des sous-traitants pour réaliser un avion entièrement élaboré sur Catia V5.

Des charges liées aux besoins de fonctionnement et de support sont également constatées et des coûts dits « administratifs ».

Ces coûts sont dédiés uniquement au développement du projet Skylander qui est définitivement logé dans la société Sky Aircraft. En particulier, concernant parmi les refacturations internes, les frais administratifs et les frais de support, seuls sont retenus les frais directement attribuables au Skylander SK-105.



Ainsi, conformément aux conditions d'activation de l'Art. 311-3.2 du Plan Comptable Général, et après avoir vérifié le respect de l'ensemble des critères d'activation nécessaires à l'application de la norme IAS 38, le Groupe GECI International a activé les frais de développement encourus à compter du 1er octobre 2008. Ce traitement comptable sera poursuivi par GECI Aviation, maintenant que le programme Skylander fait partie du Groupe, suite à l'apport partiel d'actif de février 2010.

Le montant des frais de Développement relatifs au Skylander sur la période courant de janvier 2009 à mars 2010 porté en immobilisations incorporelles s'élève à 26 776 K€.

9) Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les sociétés du Groupe Geci Aviation n'ont pas enregistré d'écarts de conversion sur l'exercice 2009/2010

10) Instruments financiers

Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.



11) Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité, ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité, qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

12) Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle, et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

13) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Les prestations réalisées sur plusieurs exercices comptables donnent lieu à l'enregistrement d'un chiffre d'affaires proportionnel à l'avancement des travaux mesuré sur l'avancement des heures passées ramenées aux heures à terminaison.

14) Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe.

15) Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent, les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36, et les plus et moins values de cession des actifs corporels et incorporels.

16) Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs proches est probable

La société Geci Aviation est la tête d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} avril 2010 qui comprend les sociétés suivantes : GECI Aviation Industries, Sky Aircraft et Reims Aviation Industries.

17) Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives, des options accordées au personnel.



Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

18) Immobilisations

- Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

- Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------|------------|
| - Installations générales | 5 à 10 ans |
| - Matériels de transport | 5 ans |
| - Matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| - Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| - Mobilier | 10 ans |

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

- Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.



19) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'approche

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

20) Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA

21) Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

22) Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture.

23) Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

24) Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant, à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle, intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 4,75 %.



- Taux de progression des salaires : 2,5 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 15 %.

- Taux de charges patronales : 41% pour les non-cadres
- Taux de charges patronales : 44% pour les cadres

Les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou la modification d'hypothèses, sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, mais après application d'un corridor de 10 % de la valeur des engagements.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires,
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écart actuariels positifs ou négatifs,
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes,
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge comptabilisée en résultat financier au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- le coût financier,
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs.

25) Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés au plan d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

26) Gestion du risque financier

Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement par le biais de comptes courants d'associé :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

GECI Aviation estime ne pas avoir aujourd'hui un risque de crédit ou de contrepartie significatif vis-à-vis d'un tiers. Le coût relativement important et le délai (six à dix huit mois, selon les cas) de fabrication d'un avion commandé par un client pourrait créer un risque de contrepartie vis-à-vis de ce client, notamment si une fraction significative du prix n'était payée qu'à l'achèvement ou après l'achèvement de la fabrication.

En réalité, pour toutes les commandes signées ces dernières années, les clients s'étaient engagés à verser des acomptes au fur et à mesure de l'avancement de la fabrication, correspondants aux coûts engagés par la Société, ce qui limite très fortement le risque de contrepartie. Les contrats fermes étant majoritairement signés avec des clients étatiques ou parapublics, le risque a été fortement réduit.



Risque de liquidité

en K€	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2010
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Passifs financiers		116	90	27 793	292		27 909	382	28 291
Autres passifs							0	0	0
Dettes fournisseurs	23 570						23 570	0	23 570
Autres dettes courantes	7 566						7 566	0	7 566
Trésorerie et équivalent de trésorerie		104					104	0	104
Position nette	31 148	90	27 793	292	0	0	58 941	382	59 323

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche de GECI Aviation pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, d'autant que :

- pour ses besoins courants, elle pourra faire appel le cas échéant au pool de trésorerie du Groupe GECI International, une convention de trésorerie ayant été signée entre les deux sociétés. Cette convention, d'une durée indéterminée, valable tant que GECI Aviation est contrôlée par GECI International, permet à la Société d'avoir un solde débiteur dans le pool de trésorerie jusqu'à huit millions d'euros, moyennant une rémunération à un taux d'intérêts négocié périodiquement par les deux parties, mais avec un maximum de 6% par an. A ce jour, cette faculté de tirage est utilisée en totalité ;
- et pour ses besoins plus importants liés au développement du Skylander SK-105 et du F-406, la Société veille à ne pas prendre d'engagements significatifs tant que les financements correspondants ne sont pas assurés (aides régionales ou nationales, avances OSEO, augmentations de capital, acomptes versés par des clients, etc.).

Dans ces conditions, GECI Aviation estime être peu exposée actuellement au risque de liquidité que ce soit à court ou à moyen terme, à condition que les financements évoqués ci-dessous soient bien mis en place.

GECI Aviation est engagée dans un programme pluriannuel de développement du futur appareil Skylander SK-105. Le montant total du programme Skylander, depuis son réel démarrage dans le groupe GECI International en 2008 et jusqu'à l'achèvement prévu fin 2012, représente un total d'environ 160 M€, auquel s'ajoute un besoin de financement de 10 M€ pour le F-406. Sur ce montant total :

- **42 M€ ont déjà été obtenus ou ont déjà été financés, d'ici au 31 décembre 2010.** Sur cette somme, 25 M€ proviennent des ressources propres du groupe GECI International, issues notamment de ses disponibilités financières existantes, des flux de trésorerie dégagés par son activité Ingénierie, d'apports en compte courant effectués par l'actionnaire principal de GECI International. 8 M€ viennent de l'augmentation de capital réservée réalisée par GECI International en décembre 2009 et dont ont bénéficié GECI Aviation Industries et Sky Aircraft (les deux filiales de GECI Aviation qui développent le Skylander SK-105). Par ailleurs, 5 M€ sont issus des aides et subventions déjà encaissés (PAT, AFR, OSEO), et 4 M€ proviennent du programme de Crédit Impôt Recherche (CIR) ;
- **36 M€ de financements supplémentaires ont été assurés d'ici à 2012.** Ils se composent de l'usine dont le coût (15 M€ compris dans les 160 M€ nécessaires au financement total du programme Skylander SK-105) est pris en charge par la Région Lorraine au travers d'un financement en crédit bail, 6 M€ de CIR à venir, 9 M€ d'avances remboursables régionales et 6M€ qui représentent le solde des aides et subventions (PAT et OSEO) ;
- **27 M€ sont en phase de négociation ou d'obtention.** Cette somme est composée de 20 M€ qui proviennent de prêts bancaires en cours de négociation et dont le cautionnement à 75% par OSEO a d'ores et déjà été obtenu, et de 7 M€ d'investissement en capital émanant de la Région Lorraine (sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du conseil régional et du Conseil d'Etat).



Comme l'illustré le tableau ci-dessous, sur un besoin primaire de 170 millions d'euros, 78 millions d'euros sont déjà sécurisés et 27 millions d'euros en cours de négociation, ce qui assurera le financement à hauteur de 62 %.

Plusieurs sources possibles sont identifiées pour l'obtention des 65 millions d'euros restant à financer, et notamment le recours à des opérations de marché.

La Société est confiante dans sa capacité à obtenir dans les délais prévus, compatibles avec le calendrier du programme, les financements nécessaires à l'achèvement du programme de développement, au fur et à mesure que les besoins financiers se feront sentir.

Besoin de financement

Investissement global : 170 M€

- SK-105 : 160 M€
- F406 : 10 M€

Financements réalisés au 31 dec 2010 : 42 M€ <ul style="list-style-type: none"> ➤ GECI International 25 M€ ➤ Aides & Subventions 5 M€ ➤ Crédits Impôt Recherche 4 M€ ➤ Augmentation de capital réservée sur GECI Int 8 M€ 	En cours de finalisation 2010/2011 : 27 M€ <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prêt bancaire cautionné à 75% OSEO 20 M€ ➤ Investissement en capital par la Région 7M€
Financements assurés d'ici à 2012 : 36 M€ <ul style="list-style-type: none"> ➤ Usine 15 M€ ➤ Crédit Impôt Recherche 15 M€ ➤ Avances remboursables régionales 9 M€ ➤ Aides et Subventions 6 M€ 	Reste à financer : 65 M€

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

GECI Aviation estime être peu exposée actuellement au risque de marché.

Risque de taux d'intérêt

L'endettement de GECI Aviation est issu pour l'essentiel de l'activité Skylander, qui a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs à GECI Aviation le 16 février 2010. La structure d'endettement est présentée en note 7.

Les avances conditionnées Oseo et AFR (aides à finalité régionale) ne portent pas intérêt. Les autres dettes sont des dettes à taux fixes. Dans ces conditions, l'exposition au risque de taux se limite aux disponibilités et assimilés. Si les taux d'intérêt devaient augmenter de 1%, l'impact sur les produits financiers de GECI Aviation serait une hausse non significative de 2 K€ sur un an.

Dans ces conditions, GECI Aviation estime actuellement être peu exposée au risque de taux.

Risque de change

L'exposition de GECI Aviation au risque de change est actuellement non significative, tous ses contrats en cours étant libellés en euro.

La politique de la Société est, et restera, de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. L'essentiel des contrats clients passés et présents (ventes de F-406 neufs ou d'occasion après retrofit, prestations de service après vente ou d'heures de vol) ont ainsi été facturés en euro, ce qui réduit fortement le risque de change.



La montée en puissance prévue des ventes de Skylander SK-105 à partir de 2012 à un portefeuille de clients qui devrait être diversifié, et dont certains ne voudront sans doute pas être facturés en euro, devrait créer une exposition au risque de change nettement plus significative. La Société mettra en place une politique de gestion stricte du risque de change, à la fois en réduisant l'exposition (compensation autant que faire se peut entre les ventes dans d'autres devises que l'euro et les achats dans ces mêmes devises, signature de contrats en dollars avec des sous-traitants même européens pour compenser les ventes en dollars, comme c'est la pratique chez d'autres constructeurs aéronautiques) et en ayant recours à des couvertures de change, certaines (ventes à terme) ou optionnelles pour éliminer le risque de change résiduel.



Note 1 : Chiffre d'Affaires

	En k€	Janv.09-Mars.10
Facturations (y compris frais refacturés)		9 321
Frais refacturés		
Chiffre d'Affaires		9 321

Note 2 : Coûts Directs

	En k€	Janv.09-Mars.10
Achats consommés		5 914
Frais de personnel		2 791
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance		3 429
Amortissements et provisions		475
Autres charges et transfert de charges		1 712
Coûts Directs		14 321

Note 3 : Frais Généraux

	En k€	Janv.09-Mars.10
Frais de personnel		5 476
Loyers et frais de locaux		1 446
Frais de télécommunication et frais postaux		73
Honoraires, consultants, contractors		14 049
Frais de publicité (Marketing & Bourse)		585
Impôts et Taxes		398
Amortissements et provisions		483
Autres charges		1 786
Frais généraux		24 296

Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

	En k€	Janv.09-Mars.10
Abandon de Compte courants		1 222
Autres		64
Autres produits et charges opérationnels		1 286



Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

	En k€ Janv.09-Mars.10
Revenu financier (Placement CAT ..)	0
Intérêt financier (AgiOS bancaires, intérêt Factor ..)	-1 073
Coût de l'Endettement Financier Net	-1 073
Gains et pertes de change	-112
Actualisation des indemnités de fin de carrière	
Autres	59
Autres produits et charges financiers	-53

Note 6 : Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

	Imm. Incorporelles			Imm. Corporelles			Total
	Logiciels Techniques	Frais de recherche et développement	Fonds commerciaux + frais d'établissement	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	
Valeur brute au 1 janvier 09	16	2 457	10	1 772	110		4 365
Acquisitions	126			465	740		1 331
Variation de périmètre		2 021			248		2 269
Cessions							0
Ecart conversion							0
Crédit bail							0
Coût de développement du Skylander		26 776					26 776
Autres (reclassement)				-51			-51
Valeur brute au 31 mars 10	142	31 254	10	2 186	1 098	0	34 690
Amortissements au 1 janvier 09	8	278		394	19		699
Dépréciation	27	307		241	299		875
Variation de périmètre							0
Reprise sur cessions							0
Ecart conversion							0
Crédit bail							0
Autres (reclassement)				-50			-50
Amortissements au 31 mars 10	36	585	0	586	318	0	1 524
Valeur Nette au 31 Mars 10	106	30 669	10	1 600	780	0	33 166

Immobilisations financières

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			Total
		Prêts	Dépôts de garantie		
			Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 1 janvier 09	0	0	0	231	231
Acquisitions/Augmentations					0
Variation de périmètre Périmètre					0
Cessions/Remboursements				-3	-3
Ecart conversion					0
Autres					0
Valeur brute au 31 mars 10	0	0	0	228	228
Dépréciations au 1 janvier 09	0	0	0	0	0
Dépréciation					0
Reprise sur cessions					0
Ecart conversion					0
Autres					0
Dépréciations au 31 mars 10	0	0	0	0	0
Valeur Nette au 31 Mars 10	0	0	0	228	228

Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en K€	Au 31 mars 2010		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	228	228				228
Clients et comptes rattachés	6 621	6 621				6 621
Stocks	5 422	5 422				5 422
Actifs sur contrats en cours						
Autres actifs courants	9 897	9 897				9 897
Trésorerie et équivalent de trésorerie	104	104	104			
Actifs	22 272	22 272	104	0	22 168	0
Dettes financières	28 291	28 291				28 291
Autres passifs						
Dettes fournisseurs	23 570	23 570				23 570
Autres dettes courantes	7 566	7 566				7 566
Passifs	59 427	59 427	0	0	0	59 427



Note 7 : Dettes financières

	En k€		
	Mars.10	à un an au plus	à + d'un an
Compte-Courant actionnaires	23 118		23 118
Autres dettes financières (dont compte courant)	553	112	441
Avances remboursables (OSEO ...)	4 234	0	4 234
Dettes de crédit-bail	382	90	292
Découverts et autres	4	4	
Dettes financières	28 291	206	28 085
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>206</i>	<i>206</i>	
<i>dont long terme</i>	<i>28 085</i>		<i>28 085</i>
Disponibilités et assimilés	-104		
Endettement (Trésorerie) Net(te)	28 187		

Les compte-courants Actionnaires sont rémunérés à 6 %.

Note 8 : Provisions

	En k€	Janv.09	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Mars.10
Provisions clients							0
Provisions autres actifs courants							0
Litiges prud'homaux							0
Provision pour impôts							0
Provision pour litiges		469		60	294		235
Provisions courantes		469	0	60	294	0	235
Provisions retraites et assimilées		143		22			165
Total des Provisions		612	0	82	294	0	400

Note 9 : Stocks

	En k€	Mars.10
Stocks de pièces		3 164
Encours		2 258
Stocks		5 422



Note 10 : Clients et comptes rattachés

	En k€	Mars.10
Clients		1 353
Factures à établir (SN 97+ SN94/65)		5 268
Clients		6 621

La méthode de l'avancement a été appliquée.

Note 11 : Autres actifs courants

	En k€	Mars.10
Avances Fournisseurs		575
Créances sociales		8
Créances fiscales		7 589
Créances diverses diverses		1 725
Autres actifs courants		9 897

Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

	En k€	Mars.10
Fournisseurs		19 028
Fournisseurs d' Immobilisations		219
Factures non parvenues		4 323
Fournisseurs		23 570

Note 13 : Autres passifs courants

	En k€	Mars.10
Dettes sociales		1 424
Dettes fiscales		2 205
Produits constatés d'avance		3 611
Dettes diverses		326
Autres passifs courants		7 566

Les produits constatés d'avance correspondent à la comptabilisation des subventions reçues au prorata de la réalisation de leur objet



Note 14 : Taux effectif d'impôt

	En k€	Avril-Mars.10
Résultat net avant impôts		-1 955
Taux courant d'imposition en France		33,3%
Impôt théorique au taux courant français		-652
Credit d' impot lié au Crédit d'impôt Recherche non activé		0
Redressements Fiscaux		0
Variation des déficits fiscaux non activés (Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits générés sur la période)		652
Charge d'impôts du Groupe		
Taux effectif d'impôt		0,0%

Note 15 : Déficit fiscaux non activés

	En k€	Mars.09 Base en devise	Exercice	Mars.10 Base en devise	Mars.10 Base en Euros	Taux IS	Montant non activé en K€
GECI Aviation SAS (*)		-1 867	-425	-2 292	-2 292	33,33%	-764
SKY AIRCRAFT			-1 307	-1 307	-1 307	33,33%	-436
GECI Aviation Industries			-280	-280	-280	33,33%	-93
Reims Aviation Industries			0	0	0	33,33%	0
Total		-1 867	-2 012	-3 879	-3 879		-1 293

Le tableau indique l'ensemble des déficits fiscaux reportables des sociétés du groupe qui n'ont pas été activés.

(*) La société Geci Aviation est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale à partir du 1er avril 2010 comprenant les sociétés Sky Aircraft, Geci Aviation Industries et Reims Aviation Industries

Note 16 : Effectifs

	Opérationnels (non facturables)	Productifs (facturables)	Sous-traitants (facturables)	Janv. 09-Mars.10
France	41	75	17	133
Allemagne	0	0	0	0
Angleterre	0	0	0	0
Espagne	0	0	0	0
Roumanie	0	0	0	0
Autres	1	0	0	1
Effectif moyen	42	75	17	134

Il convient de noter que du personnel de GECI Pole Ingénierie travaille aussi sur le projet skylander



Note 17 : Engagements hors bilan

- ❖ La société Geci Aviation Industries (anciennement SkyDesign) a bénéficié d'une subvention de 1 000 000 euros accordée par la société GTH en mars 2006.

Cette subvention est assortie d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune dans les cinq ans à compter de la date de signature de l'acte, soit jusqu'au 31 mars 2011.

Le retour à meilleure fortune se définissait comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître une situation nette supérieure ou égale à 2 000 000 euros pour la deuxième année consécutive.

Un avenant a été signé le 22 juillet 2010 excluant de la définition du retour à meilleure fortune toute augmentation de capital passée ou future, opération interne de restructuration et/ou opération de refacturation. Cet avenant prévoit en contrepartie la prorogation de cette clause de retour à meilleure fortune qui expirera dorénavant le 31 décembre 2015.

Au terme de cet avenant, la condition de retour à meilleure fortune n'est pas remplie sur l'exercice.

- ❖ Concernant les indemnités de fin de carrière, le rapprochement entre la provision constatée dans les comptes et la dette actuarielle se présente comme suit :

	En k€	Mars.10
Valeur des engagements de fin d'exercice		165
Modification de régime restant à amortir		
Gains et (pertes) actuariels restant à amortir		
Provision comptabilisée au bilan de fin d'exercice		165

- ❖ La filiale Sky Aircraft est établie sur la base aérienne de Chambley, sur une surface de 2 796 m². Un bail a été conclu pour une période de 6 ans. Le montant des loyers restant à courir jusqu'à la prochaine date de résiliation possible est de 1 844 K€
- ❖ La filiale Reims Aviation Industries est titulaire d'un bail pour ses locaux de Prunay. Le montant des loyers restant à courir jusqu'à la prochaine date de résiliation possible est de 398 K€

Note 18 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI Aviation

M. BITBOUL, Président Directeur Général, a perçu 56 250 € au titre de rémunération fixe de son mandat de Directeur Général de Geci Aviation

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2009/2010 d'un total de 37 500 € de jetons de présence.



Note 19 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Mazars		Fiduciaire Leydet	
	2009-2010	%	2009-2010	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI Aviation et filiales intégrées globalement	144	72%	10	100%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises intégrées globalement	55	28%		
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Total des honoraires	199	100%	10	100%

Note 20 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

Il n'existe à la clôture de l'exercice aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites de Geci Aviation, bien qu'il faille noter que des salariés du groupe GECI Aviation bénéficient du plan d'attribution d'actions gratuites de GECI International

Note 21 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	6 584 209	0,10
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	45 791 077	0,10
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	52 375 286	0,10

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

Aucune couverture de change n'a été contractée (cf note sur les risques de change)

Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire majoritaire de GECI Aviation est GECI International à 94,81%.

Le montant des compte-courants débiteurs associés dans GECI Aviation est de 1 521 K€ au 31 mars 2010 dont 39 K€ d'intérêts facturés.

Durant la période du 1 janvier 2009 au 31 mars 2010, le pôle ingénierie a facturé pour 6,7 millions d'Euros de prestations d'ingénierie à Skyaircraft.



Note 23 : Prises de participation significatives et prises de contrôle

Au terme de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité Skylander, Geci Aviation détient 100% du capital de Geci Aviation Industries. En outre, Geci Aviation a fait apport de sa branche d'activité F-406 à une nouvelle filiale Reims Aviation Industries constituée à cet effet et dont elle détient l'intégralité du capital.



FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES

La société mère du groupe est Geci Aviation, domiciliée base aérienne de Chambley, 54890 Onville, au capital de 5 237 528 €. Elle est cotée sur Alternext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
FRANCE				
GECI Aviation SAS	Base aérienne de Chambley 54 890 ONVILLE	Globale	Société mère	Société mère
GECI Aviation Industries	21 Bld de la Madeleine 75001 PARIS	Globale	100	100
Sky Aircraft SAS	Base aérienne de Chambley 54 890 ONVILLE	Globale	100	100
Reims Aviation Industries	Aérodrome Reims P5 237 528runay 51360 PRUNAY	Globale	100	100